

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOUK représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEV 006-505/11/CC

■ Attribution d'une subvention pour la mise en lumière de l'hôtel Technoptic situé sur le Technopôle Marseille Provence à Château Gombert
DDEAI 11/6477/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La première pierre de l'hôtel Technoptic a été posée par le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole le 19 novembre 2010. Ce bâtiment en cours de construction, sur le site du Technopôle de Château-Gombert, a pour objectif d'offrir aux entreprises en création dans la filière optique-photonique, des conditions de développement favorables. Son but est donc de renforcer l'environnement de croissance indispensable à cette filière.

L'hôtel Technoptic, qui représente un investissement de 7,5 millions d'euros, est cofinancé par l'Etat (12%), le Conseil Régional (5%), l'Europe (25%) et Marseille Provence Métropole (58%).

Ce bâtiment de 3500 m², dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole comportera des bureaux, des ateliers, et des services qui seront adaptés aux besoins des entreprises du secteur de l'optique-photonique.

Dès sa livraison, il remplira une triple fonction :

- une pépinière d'entreprises, pouvant accueillir 50 sociétés en création ;
- un hôtel d'entreprises ouvert à des établissements plus matures et ayant des besoins immobiliers plus importants ;
- une plateforme technologique mutualisée permettant aux entreprises d'utiliser des équipements de pointe.

L'hôtel Technoptic s'inscrira dans l'environnement technologique de haute qualité du Technopôle Marseille Provence à Château-Gombert, qui, adossé au Campus de Saint-Jérôme, regroupe des entreprises, des laboratoires de recherche, des grandes écoles, des structures d'aides à la création, au développement et à l'implantation d'entreprises.

C'est notamment à Château-Gombert que se trouve la tête de réseau du pôle de compétitivité optique-photonique « OPTITEC », auquel l'hôtel Technoptic est tout particulièrement destiné. La concentration de ces éléments sur un lieu unique conforte les choix engagés et conduit à valoriser l'hôtel Technoptic afin que son inauguration et son positionnement dans le paysage soient des éléments forts en termes d'affichage et de marketing de ce nouveau bâtiment.

Les travaux de l'hôtel Technoptic, qui ouvrira ses portes fin 2011, ont commencé sur le Technopôle de Château-Gombert. Il est proposé de procéder à une mise en lumière de ce bâtiment de façon pérenne, par l'utilisation des technologies nouvelles en matière d'éclairage, dans un souci de promotion de cette offre de localisation pour les entreprises de la filière optique-photonique, de réduction des consommations électriques et dans un esprit de développement soutenable.

L'association « Lumicom », a pour objet la mise en valeur et la promotion du patrimoine architectural, artistique et industriel par l'éclairage. Pour la réalisation de son objet, l'association a notamment recours aux moyens d'action suivants :

Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 13 juillet 2011

- organiser, soutenir ou animer en France ou à l'étranger tout événement ou manifestation contribuant à la mise en valeur par l'éclairage du patrimoine architectural, historique et/ou artistique notamment au cours de manifestations festives ou dans le cadre de projets d'éclairage durables visant à mettre en valeur un ou plusieurs bâtiments présentant un intérêt architectural particulier ;
- promouvoir le développement et la diffusion, d'une part, des techniques d'éclairage à des fins culturelles notamment dans le cadre de salons ou de rencontres entre professionnels du secteur de l'éclairage et, d'autre part, des technologies intégrant le développement durable.

Cette association, qui organise chaque année à Marseille Le Trophée des Lumières, dispose des compétences et des capacités pour réaliser la mise en lumière de l'Hôtel Technoptic. Par ailleurs, la dynamique créée autour de cette mise en lumière est de nature à renforcer la synergie entre les acteurs de la filière, le monde économique et la commercialisation du bâtiment. Il est donc proposé de lui attribuer une subvention d'un montant plafonné à 80 000 euros ne pouvant dépasser 50 % du coût total l'opération.

Une convention fixant les engagements réciproques de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et de l'association Lumicom est présentée au Bureau de Communauté.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- la nécessité de soutenir la filière optique-photonique et l'opportunité de créer une vitrine de ces technologies sur le Technopôle Marseille Provence,

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement en faveur de l'association Lumicom pour la mise en lumière de l'hôtel Technoptic situé sur le Technopôle de Château-Gombert, limitée à 50 % du coût de l'opération, pour un montant plafond de 80 000 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la Communauté urbaine - Opération 2005/00199 – Sous-politique B330 – Nature 2042 intitulée « subventions d'équipement aux organismes de droit privé » – Fonction 090

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI